

# **A V I S P U B L I C**

## **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA  
SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :**

Que le conseil a adopté par résolution, lors d'une séance ordinaire tenue le troisième jour de juillet 2023, au lieu habituel des séances, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 688-2023 AYANT POUR TITRE :**

---

**À L'EFFET DE DÉLÉGUER À TOUT FONCTIONNAIRE  
OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER  
DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AUX FINS  
D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2019**

---

Une copie de ce règlement est disponible au bureau municipal de Sainte-Croix, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce sixième jour du mois de juillet en l'an deux mille vingt-trois.

---

France Dubuc  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)**

Je, soussignée, résidant à Issoudun, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca), le sixième jour de juillet 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour de juillet en l'an deux mille vingt-trois.

---

France Dubuc  
Directrice générale et greffière-trésorière